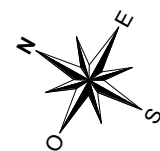


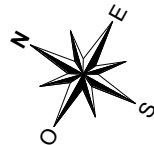
PLAN SYNOPTIQUE

PLAN DE MASSE



La société se réserve la possibilité d'apporter à ce plan des modifications qui seraient dues à des impératifs techniques ou réglementaires. Le mobilier est dessiné à titre indicatif, se reporter à la notice de vente notaire pour connaître les équipements fournis. La surface des pièces comprend celle des placards. Il est précisé que des adaptations techniques peuvent entraîner une évolution des surfaces indiquées dans la limite de 5%, cette tolérance jouant également pour les altimétries et hauteurs sous faux-plafonds, retombées de plafonds et soffites.

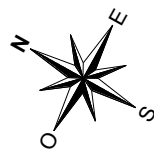
PLAN SYNOPTIQUE
PARKING



La société se réserve la possibilité d'apporter à ce plan des modifications qui seraient dues à des impératifs techniques ou réglementaires. Le mobilier est dessiné à titre indicatif, se reporter à la notice de vente notaire pour connaître les équipements fournis. La surface des pièces comprend celle des placards. Il est précisé que des adaptations techniques peuvent entraîner une évolution des surfaces indiquées dans la limite de 5%, cette tolérance jouant également pour les altimétries et hauteurs sous faux-plafonds, retombées de plafonds et soffites.

PLAN SYNOPTIQUE

RDC



Bv de la Liberté

ACCES VEHICULE

ACCES PIETON

Placette
Abris Vélos

Vélos

Vélos

C001

C002

C003

C004

C005

B001

B002

B004

B008

B007

B006

B005

B003

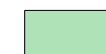
LEGENDE



T1



T2



T3

La société se réserve la possibilité d'apporter à ce plan des modifications qui seraient dues à des impératifs techniques ou réglementaires. Le mobilier est dessiné à titre indicatif, se reporter à la notice de vente notaire pour connaître les équipements fournis. La surface des pièces comprend celle des placards. Il est précisé que des adaptations techniques peuvent entraîner une évolution des surfaces indiquées dans la limite de 5%, cette tolérance jouant également pour les altimétries et hauteurs sous faux-plafonds, retombées de plafonds et soffites.

PLAN SYNOPTIQUE

R+1



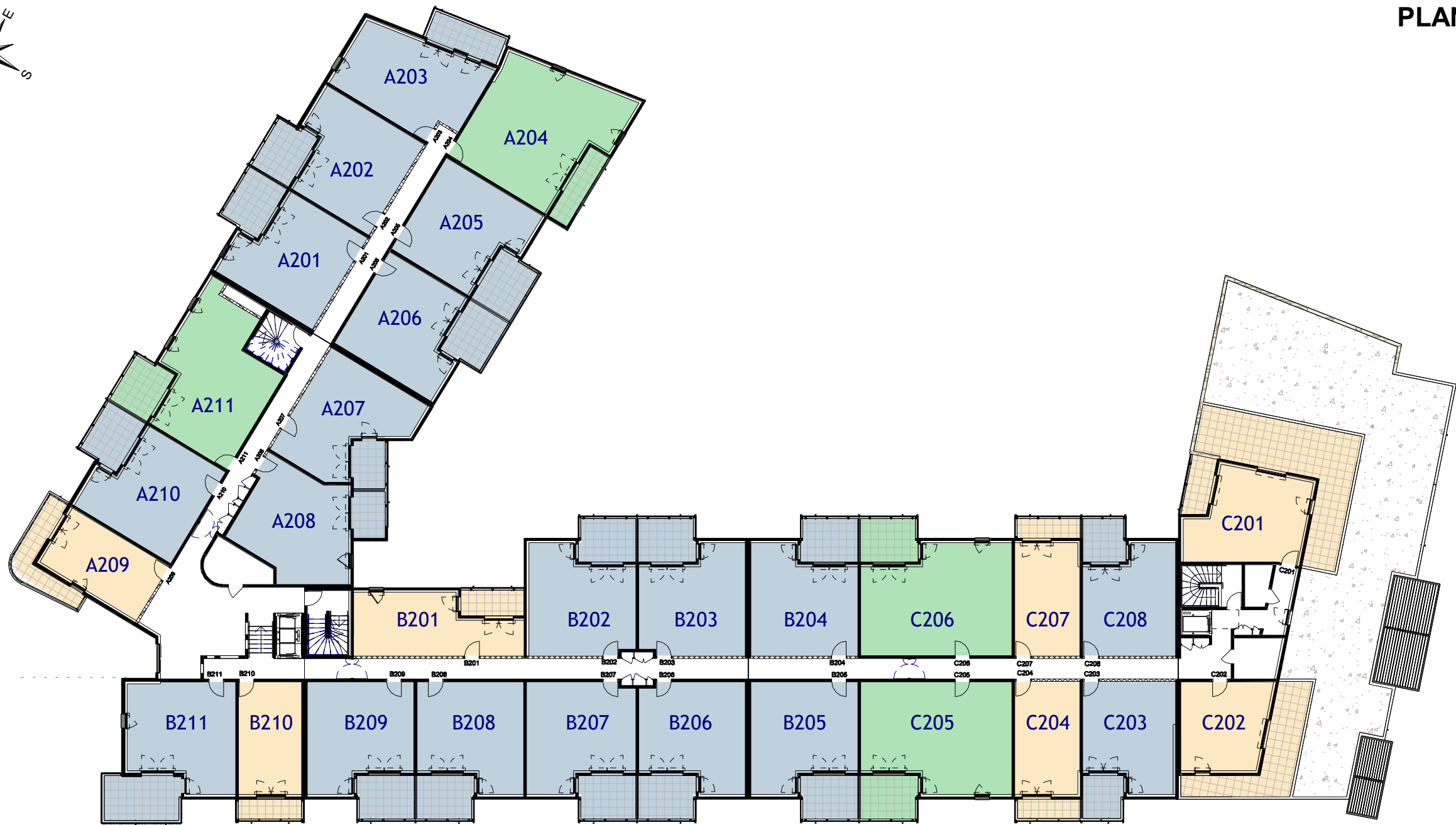
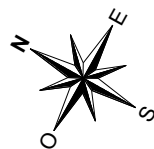
LEGENDE

- T1
- T2
- T3

La société se réserve la possibilité d'apporter à ce plan des modifications qui seraient dues à des impératifs techniques ou réglementaires. Le mobilier est dessiné à titre indicatif, se reporter à la notice de vente notaire pour connaître les équipements fournis. La surface des pièces comprend celle des placards. Il est précisé que des adaptations techniques peuvent entraîner une évolution des surfaces indiquées dans la limite de 5%, cette tolérance jouant également pour les altimétries et hauteurs sous faux-plafonds, retombées de plafonds et soffites.

PLAN SYNOPTIQUE

R+2



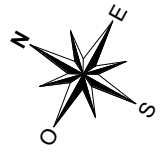
LEGENDE

- T1
- T2
- T3

La société se réserve la possibilité d'apporter à ce plan des modifications qui seraient dues à des impératifs techniques ou réglementaires. Le mobilier est dessiné à titre indicatif, se reporter à la notice de vente notaire pour connaître les équipements fournis. La surface des pièces comprend celle des placards. Il est précisé que des adaptations techniques peuvent entraîner une évolution des surfaces indiquées dans la limite de 5%, cette tolérance jouant également pour les altimétries et hauteurs sous faux-plafonds, retombées de plafonds et soffites.

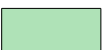
PLAN SYNOPTIQUE

R+3



La société se réserve la possibilité d'apporter à ce plan des modifications qui seraient dues à des impératifs techniques ou réglementaires. Le mobilier est dessiné à titre indicatif, se reporter à la notice de vente notaire pour connaître les équipements fournis. La surface des pièces comprend celle des placards. Il est précisé que des adaptations techniques peuvent entraîner une évolution des surfaces indiquées dans la limite de 5%, cette tolérance jouant également pour les altimétries et hauteurs sous faux-plafonds, retombées de plafonds et soffites.



LEGENDE		T1
		T2
		T3
PLAN DE VENTE NOTAIRE		
07/10/2025		Indice 1